

Février 2002

Québec, le 4 mars 2002

Monsieur Alain Scalzo  
Directeur général  
Collège d'affaires Ellis  
400, rue Heriot  
Drummondville (Québec) J2B 1B3

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études***

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion tenue le 19 février 2002, des actions prises par le Collège d'affaires Ellis concernant les suites apportées à la recommandation qu'elle avait formulée dans son rapport d'évaluation de la *composante de la formation générale* des programmes d'études offerts par votre établissement.

Dans son rapport produit en février 1999, la Commission avait jugé que la formation générale donnée au Collège était de qualité. Elle avait formulé une recommandation visant à assurer un meilleur respect des règles de la PIEA et des devis ministériels ainsi qu'un choix judicieux de modes et instruments d'évaluation garantissant l'atteinte des objectifs de formation.

L'encadrement donné aux professeurs pour la rédaction des plans de cours, l'approbation et la vérification de ces derniers par les chefs de département et par la direction des études, garantissent le respect des règles de la PIEA et des devis ministériels. Les plans de cours ont été refaits et ils contiennent l'information appropriée concernant les travaux exigés des étudiants et les modalités d'évaluation des apprentissages. Les principales lacunes, observées surtout en philosophie et en éducation physique, ont été corrigées. Les plans de cours présentent l'énoncé et les éléments de la compétence, en conformité avec les devis ministériels. Ils intègrent l'approche par objectifs et standards et ils comportent

les éléments prescrits par le RREC. Des modalités d'évaluation sont prévues pour les différents éléments de la compétence et elles devraient permettre d'en attester la maîtrise. La Commission considère que les actions prises répondent adéquatement aux problèmes identifiés et à sa recommandation conséquente.

En conclusion, la Commission reconnaît que les actions posées contribueront à améliorer la qualité déjà reconnue de la mise en œuvre de la *formation générale* au Collège d'affaires Ellis.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer